

Resp PF PL B 290/3

LE
GRAND ORGUE

DE LA
CATHÉDRALE D'AUCH

NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

PAR

J. SOLIRÈNE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU GERS

Extrait de la MUSICA SACRA



TOULOUSE
TYPOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE ACHILLE DUCLOS

6, RUE DEVILLE, 6

—
1894

1875

1875

À mon ami Charles Palanque
En souvenir de mon Père

Paul Sabatier

Resp ff Pl 270/3

LE
GRAND ORGUE
DE LA
CATHÉDRALE D'AUCH

NOTICE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

PAR

J. SOLIRÈNE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU GERS

Extrait de la MUSICA SACRA



TOULOUSE
TYPOGRAPHIE-LITHOGRAPHIE ACHILLE DUCLOS

6, RUE DEVILLE, 6

—
1894



LE
GRAND ORGUE
DE LA
CATHÉDRALE D'AUCH

Notice Historique et Descriptive

« Revient-on dans la nef et se tourne-t-on vers la grande porte, on voit par dessus un orgue dont la grandeur et l'éclat répondent à la majesté de cet auguste temple. Cet orgue, qui est au fond de l'église vis-à-vis le chœur est le dernier ouvrage du fameux Joyeuse et c'est lui qui l'a rendu le plus parfait en France. Ce qu'il y a de plus particulier est que ses doubles seize pieds sont si prompts à parler et rendent en même temps l'effet si subitement qu'on s'imaginerait toucher plutôt un clavier de clavessin que le clavier de l'orgue ; d'ailleurs, les autres jeux ne s'embrouillent point avec l'écho de l'église, quoi qu'ils répondent parfaitement ; et l'on peut dire que c'est le meilleur jeu d'orgues du royaume par le nombre et la bonté des jeux qui le composent.

C'est ainsi, du reste, qu'en parle le sieur Colesse de Grandcour, qui répare actuellement quelques défauts qui sont arrivées par l'ignorance des organistes qui l'ont eu en main. »

Ainsi s'exprimait, vers le milieu du dix-huitième siècle, M. l'abbé Louis Daignan, en parlant de l'orgue de Sainte-Marie d'Auch (1).

C'était là tout ce que l'on connaissait des origines de cet instrument, dont le monumental buffet emplît si majestueusement la première travée de notre belle cathédrale, lorsque le 11 juillet 1892, à la suite d'intelligentes et patientes recherches dans les minutes dont il est dépositaire, l'honorable M^e Embazaygues, notaire à Auch, fit à la Société archéologique du Gers une très intéressante communication ; il s'agissait de deux pièces se rapportant à la construction de l'orgue.

La première est le traité intervenu le 29 janvier 1688, par devant le notaire Dupuy, entre Mgr de Labaume de Suze, archevêque d'Auch et la Fabrique de la cathédrale, d'une part, et le sieur Jean de Joyeuse, facteur d'orgues, domicilié de Paris, d'autre part ; ce dernier s'engageait à construire un orgue de quarante-un jeux pour l'église Sainte-Marie dans le délai de cinq ans, moyennant le prix de 16,000 livres (2).

(1) Mémoires manuscrits pour servir à l'histoire ecclésiastique et civile de la Gascogne. Tome III (72-83), p. 238. (Bibliothèque de la ville d'Auch).

(2) L'an 1688 et le vingt-neuvième jour du mois de janvier, avant midi, régnant très chrétien prince Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, dans la ville et cité d'Auch, par devant moi notaire royal d'icelle soussigné, et en la présence des témoins bas nommés, ont été présents Illus-

Le choix de la Fabrique s'était probablement porté sur ce facteur, parce qu'il venait de terminer l'orgue de la cathédrale de Carcassonne ; il fait lui-même allusion à son dernier ouvrage dans le devis joint au traité, et à propos des claviers qu'il s'oblige à faire pour l'orgue d'Auch, il nous apprend que « ceux de Carcassonne sont les meilleurs du royaume ». Il est probable qu'il avait pour le reste de l'instrument les mêmes yeux que pour les claviers.

Le délai de cinq ans stipulé dans l'acte du 29 janvier 1688, ne fut pas suffisant pour le parachèvement de l'orgue, car ce n'est que le 1^{er} décembre 1694, c'est-à-dire près de 7 ans après le traité, qu'il fut procédé à son examen par l'expert choisi à cet effet.

« Laquelle orgue ayant été parachevée et mise

17/18
trissime et Révérendissime Seigneur, Anne Christan de La-
baume de Suze, conseiller du Roy en ses conseils, ancien évêque
de Tarbes et nommé archevêque d'Auch, Messire Auguste de
Soupet de La Claverie, prévost, Messire Arnaud Demon, sei-
gneur et abbé de Faget, Messieurs Paul d'Aignan, chanoine et
Michel Andrieu, ancien chanoine de l'église métropolitaine
Sainte-Marie d'Auch, les tous vicaires généraux de l'arche-
vêché du dit Auch, le siège vacant. Messieurs Marc-
Antoine Verdun, chanoine, et Jean de la Croix, prébendier
controrolleur et ouvrier de la Fabrique de la dite église,
et faisant pour la dite Fabrique, d'une part, et M. Jean de
Joyeuse, facteur d'orgues de la ville de Paris et de présent
habitant de celle de Carcassonne, d'autre ; — Lesquelles par-
ties ont convenu par le présent contrat que le dit sieur Joyeuse
entreprend, promet et s'oblige de faire et construire une très
belle orgue pour la dite église métropolitaine et qui sera placée
au-dedans d'icelle au dessus de la grande porte dans la tribune
que les dits sieurs intendants de la Fabrique y feront construire
à cet effet, laquelle orgue sera composée en deux corps, l'un
grand et l'autre appelé positif, faite et bastie conformément au
devis qui en a été fait par le dit entrepreneur et dont la teneur
s'ensuit : etc.

dans sa perfection elle aurait été visitée et reçue par le sieur Richard, aussi facteur d'orgues dudit Paris et religieux de l'ordre de Saint-Bernard, expert prins et nommé par les parties, qui en a donné la relation portant que le tout a été trouvé en très bon et parfait état, et au bas de laquelle relation qui est au pouvoir du dit sieur Joyeuse en date du 1^{er} décembre de l'année dernière, le dit Seigneur Archevêque, et les dits sieurs intendants de la dite Fabrique auraient mis leur approbation. »

Les lignes qui précèdent sont extraites de la deuxième pièce découverte par M^{me} Embazaygues ; c'est un acte du même notaire Dupuy, en date du 4 avril 1695, dans lequel la Fabrique et le facteur se règlent au sujet du prix de l'orgue. Il y est dit que Joyeuse représente à la Fabrique que bientôt après le traité du 29 janvier 1688 « l'estaing et autres matériaux nécessaires pour la construction de la dite ouvrage ayant notablement enchéri à cause de la rupture du commerce d'Angleterre et de Hollande, arrivée du cas fortuit de la guerre qui est survenue, il a fait de notables pertes dans l'achat des dits matériaux, à quoi il aurait prié le dit Seigneur Archevêque et les dits intendants de la dite Fabrique d'avoir égard et de lui en faire raison à l'amiable », et ces derniers « Considérant qu'il est de l'équité et de la justice d'avoir quelque égard à la représentation et désirant le traiter favorablement à cause du grand soin qu'il a prins pour faire et mettre le dit orgue dans sa perfection, laquelle s'étant trouvée la plus accomplie du Royaume dans toutes ses parties et reconnaissants de ce, ils ont convenu que la dite Fabrique donne

de gratification au dit sieur de Joyeuse la somme de 660 livres au dessus de la susdite somme de 5,340 livres qui lui reste due du prix de la dite entreprise. »

Voici la composition de l'orgue telle qu'elle était prévue par le devis.

Jeux placés sur le sommier du grand orgue :

- 1° Une montre de seize pieds ;
- 2° Un bourdon de huit pieds sonnante seize pieds ;
- 3° Une montre de huit pieds ;
- 4° Un bourdon de quatre pieds sonnante huit pieds ;
- 5° Le notaire a certainement omis ici, en copiant le devis, un prestant de quatre pieds. Ce jeu, dont le nom indique l'importance, est absolument indispensable au sommier du grand orgue et il n'est pas douteux que celui qui s'y trouve actuellement ne remonte à l'époque de la construction de l'instrument. Il est du reste fait allusion à ce jeu dans la désignation des deux qui suivent ;
- 6° Un nazard, sonnante à la quinte du prestant ;
- 7° Un jeu de « Brode, qui est un jeu de nouvelle invention » sonnante à la tierce du prestant
- 8° Une doublette de deux pieds ;
- 9° Une tierce, à la tierce de la doublette ;
- 10° Une quarte de nazard, à l'unisson de la doublette ;
- 11° Un jeu de « Flaïoulet », à l'octave de la doublette ;
- 12° Une cornet de cinq tuyaux sur marche ;
- 13° Une trompette de huit pieds ; « Le dit jeu de trompette sera fort éclatant et tous les tuyaux du dit jeu seront aussi prompts à parler qu'aucun

tuyeau de flûte et sans qu'il y en ait aucun qui greslènt ny qui rallent. »

14° Un clairon de quatre pieds; « Le dit jeu sera aussi fort éclatant et prompt à parler comme la trompette et les dessus continueront jusques en haut sans reprise de tout et sera le dessus aussi facile à parler comme le bas. »

15° Un jeu de voix humaine à l'unisson de la trompette;

16° Un jeu de fourniture de six tuyaux sur marche; « Le dit jeu sera fait d'une composition comme sont les meilleurs plains-jeux de la ville de Paris. »

17° Un jeu de cymbale, de quatre tuyaux sur marche.

Jeux placés sur le sommier du positif :

1° Une montre de huit pieds;

2° Un bourdon de quatre pieds sonnant huit pieds;

3° Un jeu de flûte de quatre pieds;

4° Un prestant de quatre pieds;

5° Un nazard, sonnant à la quinte du prestant;

6° Une tierce, sonnant à la tierce de la doublette;

7° Une doublette de deux pieds;

8° Un jeu de larigot, sonnant à l'octave du nazard;

9° Un jeu de fourniture de quatre tuyaux sur marche;

10° Un jeu de cymbale de trois tuyaux sur marche;

11° Un jeu de cromhorne de huit pieds;

Les claviers du grand orgue et du positif n'avaient que 48 notes.

Le troisième clavier devait faire parler un cornet de récit de 25 notes.

Un quatrième clavier correspondait à un sommier dit de cornet d'écho sur lequel étaient posés les jeux suivants :

- 1° Un bourdon de quatre pieds sonnait huit pieds ;
- 2° Un prestant de quatre pieds ;
- 3° Un jeu de fourniture de trois tuyaux sur marche ;
- 4° Une doublette de deux pieds ;
- 5° Un nazard ;
- 6° Une tierce ;
- 7° Une voix humaine, à l'unisson de la grande ;
- 8° Un jeu de cymbale à trois tuyaux, sur marche.

Ce clavier avait 37 notes.

Enfin, le sommier de pédales comprenait quatre jeux :

- 1° Une trompette de huit pieds ;
- 2° Un clairon de quatre pieds ;
- 3° Une flûte de huit pieds ;
- 4° Une flûte de quatre pieds ;

Les marches étaient au nombre de 18.

La soufflerie se composait de cinq grands soufflets de six pieds de longueur et de trois pieds de largeur, chacun de cinq plis et deux demi-plis.

L'église Sainte-Marie possédait déjà un orgue lorsque Joyeuse entreprit la construction de celui qui nous occupe ; mais nous avons vainement cherché des documents pouvant nous renseigner sur sa composition et sur l'emplacement qu'il occupait ; les seules pièces qui en fassent mention sont, d'abord, le traité de 1688 qui vient d'être analysé, dans lequel « les dépouilles et matériaux

de la grande vieille orgue, » sont abandonnés au facteur en sus des 16,000 livres, et ensuite un acte du 12 juillet 1611 retenu par le notaire Asclafér, par lequel le Chapitre traitait avec un sieur Pierre Dugay, maître menuisier d'Auch, pour certaines réparations à faire à l'orgue de Sainte-Marie (1) ; mais cet acte ne donne aucun renseignement sur l'instrument.

L'ancien orgue existait déjà en 1550, car à cette époque une bulle du Pape Jules III, qui sécularisait le chapitre de la cathédrale d'Auch, comprenait un organiste au nombre des fonctionnaires amovibles laissés à la disposition de l'autorité capitulaire (2).

S'il n'est pas possible de connaître l'emplacement que l'ancien orgue occupait, il est certain qu'il ne se trouvait pas sur la tribune où devait être posé celui de Joyeuse, car en 1629 il est dressé un cahier des charges dans lequel il est dit : « Item et sera faict un arc de grandeur convenable entre le pourtal de la dite esglise déjà faict et la rose qui sera au dessus pour y poser les orgues » ; cette tribune achevée en 1642 ne fut pas acceptée parce que l'arc fut trouvé trop petit (3), et elle n'était pas refaite en 1688, car nous lisons dans le traité du 29 janvier que « l'orgue sera placé au dessus de la grande porte dans la tribune que les dits sieurs intendants de la dite fabrique y feront construire à cet effet. » Cela permet de supposer que le projet de reconstruction des orgues existait depuis longtemps, mais que le chapitre n'a-

(1) Minutes de l'étude Embazaygues.

(2) L'abbé Canéto ; Sainte-Marie d'Auch. 1864. Page 51.

(3) L'abbé Canéto ; Sainte-Marie d'Auch, 1864. Page 51.

vait pas les fonds nécessaires à ces travaux et qu'il attendit la mort de Mgr de Lamothe-Houdancour (24 février 1684), qui « laissa 10,000 livres pour la construction des belles orgues qu'on y voit » (dans la cathédrale) (1). Le traité de 1688 fait allusion à cette libéralité dans les termes suivants : « Et d'autant que feu Mgr de Lamothe-Houdancour, archevêque d'Auch, par l'acte de ses dernières dispositions pieuses avait légué la somme de 10,000 livres pour être employée à la construction d'une orgue pour la dite église métropolitaine, et qu'en exécution de cette disposition la dite somme de 10,000 livres ayant été remise entre les mains du vénérable chapitre par le sieur Daignan Dus-sendat, receveur du dit feu Seigneur de Lamothe, pour être employée à la dite orgue etc... »

Il faut arriver à l'année 1744 pour trouver traces de réparations faites à l'orgue de Sainte-Marie. A cette date un sieur Robert Adouin reçoit du trésorier de la fabrique 100 livres pour les travaux indiqués dans le devis suivant : « Devis des réparations très-nécessaires à l'orgue de Sainte-Marie d'Auch : relèver tous les tuyaux jeu par jeu tant du grand orgue que du positif et de l'écho et les biens nettoyer ; 2° Faire parler tous les tuyaux qui ne parlent pas, donner à ceux qui octavient leur véritable ton ; 3° Rendre l'orgue bien prompte à parler et qu'elle soit dans son parfait accord ; 4° Il faut égaliser tous les jeux d'anche, en faire quatre de la voix humaine de l'écho à neuf et un du clairon. Lesquelles dites réparations le sieur Robert Adouin, facteur d'orgues, s'est engagé de

(1) L'abbé Daignan. Mémoires manuscrits déjà cités.

faire avec exactitude et conformément au présent devis moyennant la somme de 100 livres qu'on lui comptera après son ouvrage fini et bien vérifié et on lui fournira la matière pour les tuyaux qu'il doit faire à neuf. » (1)

M. l'abbé Daignan signale le passage de ce facteur à Auch dans les termes suivants : « Mémoire que M. Audouin, facteur d'orgues de Ville-Cotray en Picardie m'a laissé pour subvenir aux accidents qui pourraient arriver à l'orgue de Sainte-Marie, après l'avoir réparée ce jourd'hui 13 de juin 1744 : 1° En cas de cornement, il faut prendre un ressort plus fort et nettoyer la souspape avec une plume et regarder si elle joint bien auparavant ; 2° En cas qu'une touche en fasse parler deux, il faut regarder à l'abrégé ; 3° Pour l'accord de la trompette il faut prendre le bordon et le prestant et prendre à l'unisson du bordon et du prestant ; 4° A l'égard du cromhorne, s'accorde à l'unisson avec le bordon et le prestant ; le clairon également et la voix humaine. Il y a dans cet orgue 32 jeux. Ce qu'il y a de singulier c'est que le 16 pieds porte 5 claviers, 4 à la main et un aux pieds. Il y a pour le moins 4000 tuyaux. Le plus grand est la trompette de pédale. (2) »

Ces dernières lignes contiennent une erreur considérable en ce qui touche le nombre des tuyaux, qui n'était que de 2681. Le chroniqueur n'était pas mieux renseigné sur les dimensions respectives des tuyaux, quand, dans un instrument possédant une flûte ouverte de 16 pieds, il

(1) Archives de la Cathédrale.

(2) Mémoires manuscrits. P. 289.

donnait comme « le plus grand tuyau » l'*ut* gravé de la trompette de pédale qui n'en avait que 8 ; il eût été dans le vrai en disant qu'il était le plus bruyant. Il se trompait encore en indiquant le nombre des jeux comme n'étant que de 32, le devis de 1688 nous en a révélé 41.

En 1767 un facteur d'orgues du nom de Labruquière reçoit le 11 et le 19 novembre, le 1^{er} et le 18 décembre du trésorier de la fabrique des sommes s'élevant ensemble à 400 livres pour réparations aux soufflets et au positif. (1).

Le 17 octobre 1810 la fabrique traite avec un sieur Gèze, entrepreneur de travaux publics à Auch, qui sous-traite avec un facteur d'orgues de Pau, nommé Fourcade, pour des travaux de réparations et de nettoyage détaillés dans un devis estimatif qui porte la date du 1^{er} octobre de la même année. (2).

Les travaux furent vérifiés par un sieur Rabini, facteur d'orgues à Toulouse, qui, dans un procès-verbal en date du 27 mars 1811 rendit compte de son examen. (3).

Il y critique à peu près tous les travaux du sieur Fourcade et constate que plusieurs des articles du devis n'ont pas été exécutés. « Je demeure persuadé, dit-il, d'après les expériences que j'ai faites en présence de M. Girardeau, ingénieur à Auch, que le sieur Fourcade n'est pas capable d'égaliser les sons et d'accorder l'instrument. » Cette peu charitable appréciation des aptitudes de

(1) Archives de la cathédrale.

(2) Archives de la cathédrale.

(3) Archives de la cathédrale.

son collègue permet de supposer qu'il y avait un peu d'exagération et de parti pris dans le jugement de l'expert. A propos des claviers du grand orgue et du positif, dont les touches devaient être allongées aux termes du devis, il reconnaît que le facteur a rempli cette partie de son engagement, « mais que l'organiste aurait pu se dispenser de faire la proposition de les allonger. » Nous nous permettons de n'être pas de son avis et d'estimer que les claviers du cornet de récit et de l'écho, auxquels il n'a jamais été touché, sont beaucoup trop étroits. A part cette modification, les claviers sont restés tels que les avait fabriqués Joyeuse. Le devis de 1688 indique que les matières employées seront l'ébène pour les notes naturelles et l'os pour les feintes, suivant l'usage qui s'est maintenu jusqu'à la fin du xvii^e siècle ; et cette particularité n'est pas le moindre étonnement des visiteurs de l'orgue de Sainte-Marie.

Nous ne connaissons pour notre part d'autre instrument ayant conservé ces antiques claviers que le grand orgue de la cathédrale de Verdun, qui a toutefois sur le nôtre cette supériorité que le clavier de pédales a été modernisé. (1) Nous oublions d'ajouter que l'expert Rabini concluait, si non dans son rapport écrit, au moins dans sa correspondance, en offrant de refaire lui-même les travaux par lui jugés défectueux et d'exécuter ceux qui restaient à faire. Il obtint même du préfet de la Haute-Garonne qu'il écrivit à son collègue du Gers pour engager la Fabrique à lui concé-

(1) L'orgue de la cathédrale de Verdun a pour titulaire M. Ernest Grosjean, le distingué directeur du *Journal des Organistes*, et auteur d'ouvrages didactiques très appréciés.

der ces travaux ; nous n'avons pas trouvé la preuve qu'il lui eût été donné satisfaction, mais en 1819 on s'adresse à un facteur du nom de Jeandel, établi à Dax (1), pour certains travaux de réparations, qui étaient très probablement ceux dont nous venons de parler. Ce facteur s'acquitta habilement et consciencieusement du travail à lui confié et la Fabrique, très satisfaite, traita avec lui pour l'entretien de l'orgue (19 novembre 1819) moyennant 125 francs par an. En 1832, elle le chargea d'un travail relativement important de restauration et d'augmentation ; voici en quoi il consista :

1° Au grand orgue : le jeu de fläoulet de 1 pied fut supprimé et remplacé par une trompette de 16 pieds ou bombarde ; la voix humaine fut aussi supprimée ; (on trouva sans doute que celle de l'écho suffisait), et on mit à la place un dessus de hautbois.

2° Au positif : on remplaça la flüte de 4 pieds, qui faisait double emploi avec le prestant, par une trompette.

3° Le clavier de pédales reçut un ravalement de 7 marches qui fit descendre jusqu'au *Fa* la trompette et le clairon ; les deux pédales de flüte ne furent pas modifiées.

4° Le clavier du grand orgue et celui du positif n'avaient que 48 notes d'*Ut* à *Ut*, soit 4 octaves moins le premier *Ut dièze* grave, qui manquait aussi aux pédales, suivant un usage qu'on ne peut guère s'expliquer. Le nombre des notes fut porté

(1) *Jeandel* (Jean-Dominique) né à Mirecourt (Vosges) en 1783, décédé à Dax en 1846, facteur d'orgues très réputé dans le Sud-Ouest.

à 53 par l'adjonction à tous les jeux de ces deux claviers de 5 tuyaux aigus allant au *Fa*.

5° Enfin la soufflerie fut refaite ; il est probable que l'orgue possédait encore les 5 soufflets à éventail indiqués au devis de Joyeuse, et que c'est à cette époque qu'ils furent remplacés par le réservoir unique alimenté par deux pompes que l'on y voit en ce moment.

C'est en 1829 que le devis de ces travaux dont le prix s'élevait à 10,000 fr. fut présenté à la fabrique ; mais l'exécution en fut ajournée, ainsi que nous l'apprend une lettre du préfet du Gers à la fabrique en date du 23 juin 1829 : « Le ministre a approuvé la soumission du facteur pour la restauration et le complément de l'orgue de l'église métropolitaine, mais, à défaut de fonds, l'exécution des travaux a été ajournée à 1830 après l'ouverture d'un crédit spécial. J'ai l'honneur de vous en informer, vous prie de prévenir le facteur afin qu'il fasse ses dispositions pour pouvoir mettre la main à l'œuvre dans les premiers mois de l'année prochaine. » (1) Les événements de 1830 n'étaient pas de nature à favoriser l'exécution des travaux projetés et la fabrique ne comptait plus voir cette affaire reprise par le gouvernement, lorsqu'en 1832 le ministre des cultes l'avisait qu'il allouait les 10,000 fr., en enjoignant de commencer immédiatement les travaux, à peine de perdre le bénéfice du crédit.

Nous tenions une partie des détails qui précèdent du très regretté M. A. Dargein, le dernier titulaire de l'orgue de Sainte-Marie dont nous som-

(1) Archives de la Cathédrale.

mes heureux de saluer ici la mémoire ; M. H. Jeandel, fils de J.-D. Jeandel, a eu l'obligeance de les compléter et ce, avec son témoignage personnel, car en 1832 il collabora sous la direction de son père aux réparations dont il vient d'être parlé. M. H. Jeandel est organiste de l'église principale de Dax depuis 1834.

En 1842, M. Simon, organiste de Saint-Denis, fut envoyé par le ministre des cultes pour visiter l'orgue de Sainte-Marie et faire un rapport sur l'état de l'instrument. M. Simon reconnut la nécessité de réparations et d'améliorations à faire, mais aucune suite ne fut donnée soit à son rapport, soit aux réclamations plusieurs fois renouvelées de Mgr de La Croix, alors archevêque d'Auch.

Enfin, en 1870-1871, le hautbois fut placé sur le sommier d'écho et remplacé au grand orgue par une flûte à entaille ou kéraulophone de 37 notes ; une trompette fut placée au récit d'où furent enlevées la doublette et la tierce, et d'où avaient déjà disparu la fourniture et la cymbale ; le pédalier fut relié aux claviers du grand orgue et du positif par une tirasse ; on atténuait ainsi dans une certaine mesure cette anomalie, qui se retrouve dans beaucoup d'orgues de facture ancienne, consistant à mettre aux claviers manuels des jeux plus graves d'une octave que ceux du pédalier ; et l'on ajouta l'*ut dièze* grave à tous les jeux du grand orgue, du positif et des pédales, mais cela au détriment du *Fa* aigu qui disparut, le nombre des notes des deux grands claviers restant toujours le même, c'est-à-dire 53. En même temps une réparation importante fut faite à la

soufflerie et il fut procédé au relevage général de l'orgue.

Ces travaux avaient été demandés à la maison J. Magen et fils frères, d'Agen, très avantageusement connue dans notre région par les instruments remarquables qu'elle y a placés, parmi lesquels nous citerons l'orgue de Fleurance et celui de Mirande, que nous connaissons tout particulièrement (1).

Par suite des modifications que nous venons d'énumérer, la composition actuelle de l'orgue de la cathédrale, qui diffère peu de celle de l'époque de sa construction, est la suivante :

1^{er} clavier, positif; 53 notes d'ut à mi.

- 1^o Montre, 8;
- 2^o Bourdon, 8;
- 3^o Prestant, 4;
- 4^o Doublette, 2;
- 5^o Nazard;
- 6^o Tierce;
- 7^o Larigot;
- 8^o Fourniture;
- 9^o Cymbale,
- 10^o Trompette, 8;
- 11 Cromhorne, 8.

2^e clavier, grand orgue, 53 notes d'ut à mi.

- 1^o Montre, 16;

(1) L'accord et l'entretien de l'orgue de Sainte-Marie n'ont pas cessé depuis cette époque d'être confiés à la maison Magen, représentée aujourd'hui par MM. Victor et Georges Magen frères, qui, en même temps qu'ils sont d'habiles et consciencieux organiers, tiennent avec talent les orgues des Jacobins et de Saint-Hilaire d'Agen.

- 2° Bourdon, 16,
- 3° Montre, 8;
- 4° Bourdon, 8;
- 5° Prestant, 4;
- 6° Doublette, 2;
- 7° Quarte de nazard.
- 8° Nazard;
- 9° Grosse tierce.
- 10° Tierce;
- 11° Fourniture;
- 12° Cymbale;
- 13° Grand cornet;
- 14° Kéraulophone, 8;
- 15° Trompette, 8;
- 16° Bombarde, 16;
- 17° Clairon, 4.

3^e clavier, 30 notes de si à mi.

Un seul jeu, cornet de récit.

4^e clavier, écho ou récit; 37 notes de la à la.

- 1° Bourdon, 8;
- 2° Flûte, 4;
- 3° Nazard;
- 4° Trompette, 8;
- 5° Hautbois, 8;
- 6° Voix humaine, 8;

Clavier de pédales.

- 1° Flûte, 8)
 - 2° Flûte, 4) 17 notes d'*ut* à *mi*.
 - 3° Trompette, 8)
 - 4° Clairon. . . 4) 24 notes de *fa* à *mi*.
- Total des jeux : 39, au lieu de 41, la différence

provient de 2 jeux qui se trouvent en moins au clavier d'écho.

DESCRIPTION DU BUFFET.

Le buffet, quoique d'un style différent de celui de l'église (1), est par ses proportions majestueuses en complète harmonie avec la grande nef dont il occupe le fond. Le grand orgue comprend 4 plate faces et 5 tourelles, dont les deux extrêmes sont les plus élevées et soutiennent chacune cinq des plus graves tuyaux de la montre de 16 pieds, et dont les trois autres, de dimensions beaucoup moindres, dégagent complètement la rose à vitraux peints qui éclaire l'église à l'aspect du couchant; il est décoré d'élégantes sculptures et comme encadré par des guirlandes de feuillage et d'instruments de musique finement travaillées. Les deux tourelles principales reposent sur des cariatides et sont couronnées par des lanternons qui supportent des génies à ailes éployées sonnant de la trompette, et par deux figures allégoriques assises; le lanternon de la tourelle centrale sert de piédestal à la statue de la Vierge prévue par le devis de Joyeuse à la place de celle de sainte Cécile primitivement indiquée dans le dessin; deux petits anges sont debout à ses côtés. Le positif comprend trois tourelles et deux plate-faces; la tourelle du milieu supporte la statue de saint Augustin dont parle aussi le devis. Au dessous de la montre du grand orgue deux grands panneaux sculptés encadrent les claviers; l'un

(1) Elle est ogivale dans toutes ses parties, sauf les tours et le porche.

représente sainte Cécile jouant de l'orgue, l'autre le roi David jouant de la harpe.

Ce buffet est très bien conservé; la montre, qui présente 84 tuyaux tant au grand orgue qu'au positif, est en assez bon état, et l'ensemble fait aussi grand effet qu'au moment de la construction.

Si de l'extérieur nous passons à l'intérieur, nous trouverons le mécanisme aussi bien conservé qu'il peut l'être pour son grand âge, et certains jeux de fonds qui ont gardé quelque chose des qualités que leur avait données Joyeuse; mais la soufflerie, mais les jeux d'anches, mais les gros tuyaux de 16 pieds, mais les pleins-jeux, tout cela est dans un pitoyable état.

Et si de ce qui est on passe à ce qui ^{devrait} ~~doit~~ être, on ne peut s'empêcher d'être péniblement affecté en voyant qu'aucun des progrès de la facture moderne n'a été appliqué à un instrument qui, on ne l'a pas oublié, remonte à deux siècles.

Voici l'impression qu'avait éprouvée à l'examen de notre orgue le célèbre facteur de Paris, M. A. Cavaillé-Coll, et les réflexions qu'il lui suggérait en 1864 :

« Cet orgue, construit vers la fin du dix-septième siècle, par Joyeuse, l'un des plus célèbres facteurs de son temps, est un grand 16 pieds en montre à deux buffets, grand orgue et positif, d'une belle proportion. La partie instrumentale avait été originairement bien établie; mais depuis l'époque de sa construction, qui date déjà de plus d'un siècle et demi, il est survenu, par le fait du temps, de graves détériorations qui exigent une restauration générale. En outre, pour rendre cette restauration efficace et faire profiter

l'instrument des progrès accomplis dans la facture moderne, il devient indispensable de reconstruire sur un plan nouveau toute la partie mécanique de l'orgue et d'ajouter aux jeux anciens qui peuvent être conservés, des jeux nouveaux, qui établiraient un complément nécessaire pour répondre aux progrès de l'art musical. » (1)

Le devis proposé par M. Cavaillé-Coll, que nous avons sous les yeux, comprenait 43 jeux, dont dont 18 de l'ancien orgue réparés et 25 nouveaux ; la dépense devait s'élever à 46,330 francs.

« En sorte que l'orgue ainsi restauré, ou, pour mieux dire, reconstruit, réunirait tous les perfectionnements de la facture moderne et serait digne, à tous les points de vue, de la magnifique métropole d'Auch » (2).

« Nous avons rédigé ce devis sur les notes que nous avons prises nous-mêmes sur place, il y a dix ans, et il est naturel de penser que le mauvais état de l'orgue depuis cette époque n'a pu qu'empirer » (3).

« Aujourd'hui, disait de son côté, M. Aloys Kunc, dans un rapport présenté à la même époque à la Fabrique de la cathédrale, d'urgentes réparations sont indispensables pour conserver ce précieux instrument et le mettre en rapport avec la majestueuse beauté de l'édifice qui le contient. Il mérite bien qu'on s'en occupe afin de ne

(1) Lettre à Mgr Delamare, archevêque d'Auch, du 11 mai 1864 (Archives de la Cathédrale).

(2) Lettre du même à M. Aloys Kunc, du 12 mai 1864 (Archives de la Cathédrale).

(3) Lettre du même à M. Dumont-Tourret, trésorier de la Fabrique, le 14 mai 1864 (Archives de la Cathédrale).

pas le laisser dépérir complètement... L'ancien orgue de Joyeuse deviendrait en passant par les mains de M. A. Cavaillé-Coll un instrument complet réunissant toutes les qualités des anciennes orgues et les perfectionnements de l'art moderne dont l'illustre auteur de l'orgue monumental de Saint-Sulpice est le digne représentant. »

Le savant directeur de la *Musica sacra* parlait en connaissance de cause, car il avait pu à loisir apprécier l'état de l'instrument pendant qu'il remplissait les fonctions de maître de chapelle de la cathédrale.

Si nous reproduisons les documents qui précèdent, ce n'est pas avec l'espoir de voir exécuter le devis de M. Cavaillé-Coll ; nous savons que les ressources de la Fabrique, bien diminuées depuis 1864, le lui interdisent ; mais, sans penser à une réfection totale de l'instrument, ne pourrait-on remédier à certaines défauts, apporter certaines modifications, qui n'entraîneraient qu'une dépense relativement peu importante ? Au premier rang et d'une manière instante se placent la construction d'un sommier de récit avec boîte d'expression et la réfection du clavier de pédales ; il est impossible d'exécuter sur un récit de 37 notes et non expressif la musique moderne, qui en exige 56, et sur un pédalier archaïque de 17 notes cette même musique, qui nécessite l'emploi des deux pieds manœuvrant avec les pointes et les talons sur des touches découvertes. Nous pourrions citer les noms de plusieurs organistes qui, montés à la tribune avec l'intention de jouer, se sont absolument refusés à le faire, au seul aspect des claviers et du pédalier.

On nous a communiqué un devis qui avait été demandé en 1870, par la Fabrique, à MM. Magen et qui, beaucoup moins important que celui de M. Cavaillé-Coll prévoyait, à côté d'autres modifications moins urgentes, celles dont nous venons de parler. Nous faisons des vœux pour que la Fabrique trouve le moyen de les faire exécuter, ou avec ses propres ressources, ou avec le produit d'une souscription.

C'est au moyen de souscriptions que deux modestes chefs-lieux de canton de notre département, Fleurance et Jégun, ont réussi à doter leurs églises de deux beaux instruments, l'un de 30 jeux à 3 claviers, sortant des ateliers de MM. Magen, d'Agen, l'autre de 21 jeux, à 2 claviers, construit par MM. Théodore Puget et fils, de Toulouse.

Comment l'orgue de Sainte-Marie traversa-t-il la période révolutionnaire et échappa-t-il à la destruction ordonnée par l'arrêté du Comité des finances du 16 ventôse an III ? Nous n'avons pu découvrir aucun renseignement sur ce point ; mais il est vraisemblable que, comme d'autres instruments, il dut son salut à ce qu'il fut reconnu utile à la célébration des fêtes décadaires ou autres. Tout ce que l'on sait, c'est qu'en 1790 il fut procédé, conformément aux décrets des 20 février, 19 et 20 mars, 14 et 20 avril 1790, à la suite de la suppression des ordres religieux, à l'inventaire des archives du Chapitre d'Auch et de tous les objets servant au culte, renfermés dans l'église Sainte-Marie. « Les commissaires (Jean-Antoine Dargassies, vice-président du district d'Auch, Jean-Dominique Soubiran, procureur-syndic, et

Manas, l'un des greffiers-commis du district) montent à l'orgue, qu'ils trouvent aussi belle que bien entretenue » (1). Le procès-verbal ne dit pas autre chose.

Nous aurions désiré terminer cette étude par l'indication des noms des organistes qui se sont succédé à l'orgue de la cathédrale d'Auch, mais pour la période comprise entre la pose de l'instrument de Joyeuse et la Révolution, nos recherches sont restées absolument infructueuses.

Au seizième siècle, nous apprend M. Prosper Lafforgue dans une plaquette datée de 1868 (2), il y avait à la cathédrale, ainsi qu'à la collégiale de Saint-Orens, un orgue et deux organistes ; M. Lafforgue trouve l'explication de ce luxe d'organistes dans ce fait qu'il y avait dans ces églises, outre l'orgue, un autre instrument qui se serait appelé *las tempistas* ; c'était, d'après lui, « des sortes de timbales qui servaient à soutenir, à donner le ton, le modèle, quand on chantait les psaumes, par exemple, et particulièrement dans les *forte* ». Cette explication n'est d'ailleurs appuyée sur aucun document, et dans le compte des consuls d'Auch, de l'année 1510, cité par M. Lafforgue, l'article relatif aux organistes ne fait aucune allusion à ces *tempistas* : « Item plus despensem que paguem à Pei deu Casso et à son fils per toqua las auras à Santa Maria aychme (ainsi) que es acostumat 1 liura 12 sos. » Même somme est payée « à Blasi et Arnaud deus Pujos, toquados à

(1) Amédée Tarbouriech. *Annuaire* du Gers, 1869, p- 255.

(2) Recherches sur les arts et les artistes en Gascogne au seizième siècle.

Sentorens. » En 1536, les organistes de Sainte-Marie se nomment Peyrot deu Casso, sans doute le fils de Pey deu Casso, et Ramonet Mota; à Saint-Orens, nous retrouvons Arnaud deus Pujos; Blasi a été remplacé par Ramon Spespa. Dans le compte de cette année 1536, ils sont encore qualifiés de « tocados de l'aura » et il n'y est pas davantage parlé de « tempistas ». On pourrait se demander si le second « toucheur » n'était pas tout simplement le souffleur, à moins que les deux ne se partageassent la besogne et qu'ils ne passassent alternativement du clavier au soufflet.

En 1616, l'organiste de Sainte-Marie était un prébendier du nom de Rivalier; il était en même temps facteur d'orgues et, en cette qualité, il fut appelé à Agen par un chanoine nommé Saulveur, pour construire un orgue de 21 jeux dans l'église Saint-Etienne (1).

Après la restauration du culte, l'orgue de Sainte-Marie fut obtenu au concours par Pierre Dargein (2), d'une ancienne famille d'organistes, qui avaient de temps immémorial tenu l'orgue de la cathédrale de Saint-Lizier; il eut pour successeur son fils aîné, Pierre-Adolphe Dargein (3) (1819 à 1846); Mathieu-Aimé Dargein (4), alors

(1) Nous devons ce renseignement, qui résulte d'une délibération du chapitre Saint-Etienne (archives de Lot-et-Garonne), à M. de Fleury, le savant archiviste de la Charente. M. de Fleury prépare en ce moment, sous le titre de *Histoire universelle de l'orgue*, un très important ouvrage, qui fera sensation dans le monde musical, et dont, pour notre part, nous attendons la publication avec une vive impatience.

(2) Né en 1764, décédé en 1819.

(3) Né en 1796, décédé le 28 janvier 1846.

(4) Né le 6 juillet 1812, décédé le 4 août 1882.

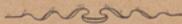
organiste à Gimont, et dont nous avons parlé plus haut, succéda à son frère (1846-1882).

Depuis cette date, c'est M. Hermann Le Bel qui tient notre orgue avec une autorité et un talent dont l'éloge n'est plus à faire. Mais qu'il est donc attristant que l'instrument soit si peu digne de l'artiste auquel il a été confié !

Nous ne pouvons nous empêcher, en finissant, de formuler encore ce regret, ressenti par tous les amis de l'art religieux, et le vœu que les modestes modifications que nous nous sommes permis de proposer soient bientôt réalisées et que, sans « être digne à tous les points de vue de la magnifique métropole d'Auch » comme l'aurait désiré M. Cavallé-Coll, l'orgue de Sainte-Marie cesse de n'être qu'une pièce archéologique et reçoive dans son majestueux buffet autre chose que des anachronismes.

J. SOLIRÈNE.

8 Octobre 1893.



TOULOUSE. — IMPRIMERIE ACHILLE DUCLOS, 6, RUE DEVILLE

